



## Licenciement économique pour femme enceinte

Par **manman88**, le **20/06/2010** à **22:03**

Bonjour,

Salariée en CDI depuis 8 ans au 1er Juillet qui arrive, l'entreprise qui m'emploie à été victime d'un incendie fin mai, entraînant l'arrêt de l'activité. A ce jour, nous ne connaissons pas notre situation .(chômage technique ou licenciement économique)

Étant enceinte d'un peu plus de 4 mois, je me demande si mon employeur à le droit de me licencier pour motif économique, et si oui dans quelles conditions (dommages et intérêts ...)

Vous remerciant de votre réponse.

Mlle VOIRIN